

-----  
Arrondissement de BETHUNE

du Conseil Communautaire

**COMMUNAUTE** -ooOoo---  
**D'AGGLOMERATION**  
**DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE**

*Le mardi 12 décembre 2023, à 18 H 45, le Conseil Communautaire s'est réuni, en l'Hôtel Communautaire de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 6 décembre 2023, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.*

**ETAIENT PRESENTS :**

*GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, DE CARRION Alain, CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DELANNOY Alain, DEPAEUW Didier, DRUMEZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, HOLBE Francis, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, BARRÉ Bertrand, BARROIS Alain, BECUWE Pierre, BERROYER Lysiane, BERROYEZ Béatrice, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, BOMMART Émilie, BOULART Annie, CASTELL Jean-François, CORDONNIER Francis, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, BAUW Olivier, DECOURCELLE Catherine, DEFEBVIN Freddy, DELEPINE Michèle, DELPLANQUE Émeline, DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DERUELLE Karine, DESQUIRET Christophe, DESSE Jean-Michel, DEWALLE Daniel, DOMART Sylvie, DOUVRY Jean-Marie, BRAEM Christel, ELAZOUZI Hakim, FLAHAUT Karine, FLAJOLET André, FLAJOLLET Christophe, FOUCAULT Gregory, GLUSZAK Franck, HENNEBELLE André, HEUGUE Éric, IMBERT Jacqueline, JURCZYK Jean-François, LECOMTE Maurice, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LEVEUGLE Emmanuelle, LOISEAU Ginette, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MARIINI Laetitia, MALBRANQUE Gérard, MARCELLAK Serge, MARGEZ Maryse, TRACHE Christelle, MATTON Claudette, DELATTRE Philippe, OPIGEZ Dorothee, PAJOT Ludovic, PERRIN Patrick, PHILIPPE Danièle, POHIER Jean-Marie, PREVOST Denis, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Jean-Pierre, ROBIQUET Tanguy, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, SWITALSKI Jacques, TOMMASI Céline, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VIVIEN Michel, VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique, WILLEMAND Isabelle*

**PROCURATIONS :**

*GAQUÈRE Raymond donne procuration à DELELIS Bernard, SOULLIART Virginie donne procuration à LAVERSIN Corinne, IDZIAK Ludovic donne procuration à LECONTE Maurice, PÉDRINI Léo donne procuration à DE CARRION Alain, DEBUSNE Emmanuelle donne procuration à FOUCAULT Gregory, DUPONT Jean-Michel donne procuration à VIVIER Ewa, MEYFROIDT Sylvie donne procuration à OGIEZ Gérard, ANTKOWIAK Corinne donne procuration à SWITALSKI Jacques, CARINCOTTE Annie-Claude donne procuration à LEMOINE Jacky, DELETRE Bernard donne procuration à MACKÉ Jean-Marie, DISSAUX Thierry donne*



*procuration à VERDOUCQ Gaëtan, DUMONT Gérard donne procuration à DAGBERT Julien, FACON Dorothée donne procuration à BOSSART Steve, FIGENWALD Arnaud donne procuration à LEFEBVRE Nadine, FURGEROT Jean-Marc donne procuration à DUCROCQ Alain, GAROT Line donne procuration à DELEPINE Michèle, HOCQ René donne procuration à DASSONVAL Michel, MAESEELE Fabrice donne procuration à PAJOT Ludovic, MERLIN Régine donne procuration à MARGEZ Maryse, NOREL Francis donne procuration à DOMART Sylvie, RUS Ludivine donne procuration à DEMULIER Jérôme, SAINT-ANDRÉ Stéphane donne procuration à SANSEN Jean-Pierre, TASSEZ Thierry donne procuration à MARCELLAK Serge*

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

*DELECOURT Dominique, BEUGIN Élodie, BLOCH Karine, CANLERS Guy, CLAIRET Dany, CLAREBOUT Marie-Paule, COCQ Marcel, DELANNOY Marie-Joséphine, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, DERLIQUE Martine, FLAHAUT Jacques, FONTAINE Joëlle, HANNEBICQ Franck, HERBAUT Emmanuel, HOLVOET Marie-Pierre, HOUYEZ Chloé, LEFEBVRE Daniel, LEVENT Isabelle, MILLE Robert, PICQUE Arnaud, PRUVOST Marcel, QUESTE Dominique, TAILLY Gilles, TOURTOY Patrick, TRACHE Bruno, WALLET Frédéric*

*Madame OPIGEZ Dorothée est élue Secrétaire,*

*La séance est ouverte,*

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**12 décembre 2023**

**CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE**

**EXPOSITION KIJNO 2024 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE FONDS DE DOTATION BINA ET LA VILLE DE BETHUNE**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n° 2022/CC136 du Conseil Communautaire du 6 décembre 2022 :

Priorité n°3 : Garantir le « bien-vivre ensemble » et la proximité sur l'ensemble du territoire

Enjeu : Promouvoir les événements culturels à fort rayonnement, les fêtes locales et les traditions populaires

Peintre de renommée internationale et enfant de Noeux-les-Mines, Ladislav Kijno a offert, en 2010, 16 œuvres à sa terre d'enfance pour permettre un accès à l'art à tous les publics.

Grâce à la générosité de Malou et Ladislav Kijno et à la politique d'acquisition de l'Agglomération, la Donation compte aujourd'hui une soixantaine d'œuvres (tableaux, dessins, sérigraphies, papiers froissés, galet) ainsi que des ouvrages et catalogues et le violon de Joseph Kijno. Située à l'antenne communautaire de Noeux-les-Mines, la Donation propose à tous types de publics des projets pédagogiques, des ateliers, visites guidées, spectacles et manifestations.

Considérant le souhait de Monsieur Jean-Jacques Baly, légataire des époux Kijno, de respecter la volonté de Malou Kijno d'organiser une grande exposition dans les Hauts-de-France en prenant appui sur la Donation Kijno.

Considérant le souhait de la Communauté d'Agglomération de promouvoir les événements culturels à fort rayonnement, il a été décidé d'organiser en 2024 une grande exposition d'ampleur nationale du peintre Kijno, intitulée « Du galet aux étoiles ».

Considérant le souhait de la ville de Béthune de s'associer à cet événement en accueillant le *Chemin de Croix Combas Kijno* à la Chapelle St Pry.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Cohésion Sociale » du 29 novembre 2023, il est proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le partenariat entre la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, le Fonds de dotation Bina présidé par Monsieur Jean-Jacques Baly, légataire des époux Kijno et la ville de Béthune en vue de l'organisation d'une exposition d'ampleur nationale « Kijno – Du galet aux étoiles ».

- d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer la convention de partenariat selon le projet ci-annexé.»



Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,  
Le Conseil communautaire,  
A la majorité absolue,

**APPROUVE** le partenariat entre la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane, le Fonds de dotation Bina présidé par Monsieur Jean-Jacques Baly, légataire des époux Kijno et la ville de Béthune en vue de l'organisation d'une exposition d'ampleur nationale « Kijno – Du galet aux étoiles »

**AUTORISE** le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer la convention de partenariat selon le projet ci-annexé.

**INFORME** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,  
Pour extrait conforme,  
Par délégation du Président,  
Le Vice-président délégué,

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **19 DEC. 2023**

Et de la publication le : **19 DEC. 2023**  
Par délégation du Président,  
Le Vice-président délégué,



**DAGBERT Julien**



**DAGBERT Julien**



Communauté d'Agglomération

**Béthune-Bruay**

Artois Lys Romane

**Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane**

**Direction de l'Aménagement**

**100, avenue de Londres**

**CS 40548**

**62411 BETHUNE Cedex**

**Tél: 03 21 61 50 00**

**CONVENTION DE PARTENARIAT**

**ENTRE**

**LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE**

**LE FONDS DE DOTATION BINA**

**LA VILLE DE BETHUNE**

**Entre les soussignés :**

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Hôtel communautaire

100, avenue de Londres

CS 40548

62411 BETHUNE CEDEX

SIRET : 200 072 460 00013

APE : 8411Z

Licence d'entrepreneur de spectacles : PLATESV-D-2021-003791

représentée par Olivier Gacquerre, en sa qualité de Président, dûment autorisé par délibération n° 2023/XXXX en date du

**Et**

Le Fonds de dotation Bina

Le Diana

79, Avenue des Poilus

06140 Vence

Siret N° 920 703 394 00014

Email : administration@kijno.com

Téléphone : 06.14.62.62.97

représenté par Monsieur Jean-Jacques Baly, Président

**Et**

La ville de Béthune

Hôtel de ville

Place du 4 Septembre

62400 Béthune

représentée par Olivier Gacquerre, en sa qualité de Maire,

Il a été convenu ce qui suit :

## **PRÉAMBULE**

Peintre de renommée internationale et enfant de Noeux-les-Mines, Ladislav Kijno a offert, en 2010, 16 œuvres à sa terre d'enfance pour que « tous aient accès à l'art ».

Grâce à la générosité de Malou et Ladislav Kijno et à la politique d'acquisition de l'Agglomération, la Donation compte aujourd'hui une soixantaine d'œuvres (tableaux, dessins, sérigraphies, papiers froissés, galet) ainsi que des ouvrages et catalogues et le violon de Joseph Kijno. Située dans l'hôtel communautaire annexe à Noeux-les-Mines, la Donation propose à tous types de publics des projets pédagogiques, des ateliers, visites guidées, spectacles et manifestations. Ses missions sont :

- la diffusion de l'œuvre et des messages de Kijno (notamment l'ouverture au monde et aux autres cultures, la dénonciation de la guerre, des injustices et oppressions, l'hommage aux Grands Hommes qui nous invitent à changer le monde),
- l'accès à l'art gratuitement pour tous les publics,
- la découverte des autres disciplines artistiques pour tous les publics,
- l'accès à la pratique de toutes les disciplines artistiques pour tous les publics,

Après le décès de Ladislav Kijno en 2012, son épouse a continué à suivre les activités de la Donation. Malou a également poursuivi la démarche de don. Peu avant sa disparition, en mars 2020, elle formulait le souhait de soutenir l'organisation d'une grande exposition à Noeux-les-Mines.

Les époux Kijno ont choisi Jean-Jacques Baly comme légataire universel chargé de faire vivre l'œuvre du peintre.

Après avoir organisé, avec Malou, l'exposition de Saint Germain-en-Laye qui a réuni, en 2017, plus de 300 œuvres, Jean-Jacques Baly souhaite poursuivre l'organisation régulière d'expositions en France et à l'étranger. Il dispose d'un fonds de plus de 400 œuvres ce qui permet une grande liberté de programmation. Jean-Jacques Baly souhaite respecter la volonté de Malou d'organiser une grande exposition dans le nord de la France (la dernière remonte à l'année 2000 lors de la grande rétrospective Kijno au Palais des Beaux-Arts de Lille).

La Communauté d'Agglomération qui bénéficie de la Donation est le territoire idéal pour une exposition d'ampleur nationale.

Située à Béthune dans l'ancienne Banque de France, Labanque présente toutes les caractéristiques pour accueillir cette exposition : un environnement patrimonial de qualité, une équipe expérimentée, une surface d'exposition conséquente, une localisation centrale à proximité de la gare et des hôtels.

La ville de Béthune s'associe à cet événement en accueillant le Chemin de Croix Combas Kijno à la Chapelle St Pry.

La Comédie de Béthune, la Cité des Electriciens, la Maison de la Poésie, autres structures culturelles du territoire, accueillent également des œuvres et des manifestations dans le cadre de cet événement.

La « Donation Kijno » située dans les locaux de l'hôtel communautaire annexe, rue Léon Blum à Noeux les Mines participe évidemment à cet événement.

## **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet la formalisation d'un partenariat entre la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane, le Fonds de dotation Bina présidé par Monsieur Jean-Jacques Baly, légataire des époux Kijno et la ville de Béthune en vue de l'organisation d'un événement « Les chemins de l'utopie et de l'humanisme » avec une exposition d'ampleur nationale « Kijno – Du galet aux étoiles » susceptible d'attirer un large public.

Les objectifs de cet événement sont :

- diffuser l'œuvre et les messages humanistes de Kijno sur le territoire de la Communauté d'Agglomération mais également au niveau régional et national ;
- créer avec les acteurs culturels et les habitants une dynamique culturelle autour d'un événement à forte notoriété ;
- valoriser la donation Kijno située à Noeux-les-Mines ;
- rendre l'offre culturelle accessible à tous les publics ;
- rendre attractif le territoire pour les publics.

Le Fonds de dotation Bina assisté de Renaud Faroux, commissaire d'exposition et de Éric Morin, scénographe, apporte une exposition « clé en main » des œuvres de Kijno.

La Communauté d'agglomération et la ville de Béthune s'engagent à organiser et prendre en charge une programmation culturelle autour de l'œuvre de Kijno ainsi que la stratégie de communication.

### **1 - Une exposition des œuvres de Kijno**

Lieu : Labanque, équipement culturel de la Communauté d'Agglomération

Adresse : 44 place Georges Clemenceau 62400 Béthune

Vernissage : vendredi 22 mars 2024

Dates d'exposition : du 23 mars au 4 août 2024 inclus

Horaires : du mercredi au dimanche de 14h à 18h30, fermeture exceptionnelle le 1er mai

### **2 – Une exposition associée**

Lieu : Chapelle Saint Pry, équipement culturel de la ville de Béthune

Adresse : rue Saint Pry 62400 Béthune

Vernissage : vendredi 22 mars 2024

Dates d'exposition : du 23 mars au 4 août 2024 inclus

Horaires : du mercredi au dimanche de 14h à 18h30 – fermeture exceptionnelle le 1<sup>er</sup> mai

### **3 – Des œuvres présentées dans des équipements partenaires**

Trois équipements présentent également des œuvres de Kijno sélectionnées par le commissaire d'exposition en collaboration avec les responsables des équipements : la Cité des Electriciens à Bruay-La-Buissière, la Comédie de Béthune, la Maison de la Poésie à Beuvry.

Lieu : Cité des Electriciens

Adresse : rue Franklin, 62700 Bruay-La-Buissière

Vernissage : 23 mars matin

Dates d'exposition : 23 mars à fin juin

Horaires : du mercredi au dimanche, de 13h à 18h.

Lieu : Comédie de Béthune

Adresse : 138 rue du 11 Novembre 62400 Béthune

Dates d'exposition : du 23 mars à la mi-juillet

Horaires : du mardi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h + les soirs ou samedis de représentations.

Lieu : Maison de la Poésie

Adresse : 37 Rue François Galvaire, 62660 Beuvry

Dates d'exposition : 23 mars au 4 août 2024

Horaires : mardi et jeudi de 9h à 16h30, le 1<sup>er</sup> mercredi du mois de 15h30 à 19h, les week ends selon le calendrier des événements



## **ARTICLE 2 : METHODOLOGIE ET ACTEURS**

Un comité de pilotage est constitué, composé de :

- Jean-Jacques Baly, : Fonds de dotation Bina
- Julien Dagbert, Vice-Président en charge de la culture et de l'Education Populaire
- Daniel Boys, conseiller spécial culture auprès du Président
- Maryse Bertoux, adjointe à la culture à la ville de Béthune
- Christophe Masse, Directeur Général Adjoint
- Julien Robiquet, directeur de la culture
- Lara Crouigneau, directrice de Labanque
- Catherine Declercq, responsable de la Donation Kijno
- un représentant de l'Office de Tourisme Béthune-Bruay
- le service communication de la Communauté d'agglomération
- le service communication de la ville de Béthune

Le comité étudie et valide l'organisation des expositions, la stratégie de communication et l'édition (du chemin de fer au BAT).

## **ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DU FONDS DE DOTATION BINA**

Le Fonds de dotation Bina prend en charge l'organisation et le financement de l'exposition définis comme suit :

**1/ La mise à disposition du fonds d'atelier Kijno** via un emprunt des œuvres auprès de Monsieur Jean-Jacques Baly légataire universel des époux Kijno (plus de 400 œuvres) et les emprunts à des collectionneurs nationaux et locaux (notamment *Le Chemin de Croix* prêté par Geneviève et Robert Combas) et à des musées.

Ces œuvres seront exposées à Labanque, à la Chapelle Saint Pry et pour certaines d'entre elles dans trois équipements situés sur le territoire : Cité des Electriciens à Bruay-la-Buissière, Comédie de Béthune, Maison de la Poésie à Beuvry.

**2/ Le transport aller-retour** réalisé par un transporteur d'œuvres d'art et l'assurance clou à clou des œuvres.

**3/ Le recrutement et la rémunération d'un commissaire d'exposition** dont les missions sont :

- la conception et l'écriture du projet de commissariat pour les expositions : le projet est remis par écrit aux membres du COPIL ;
- le choix des artistes et des œuvres ;
- le suivi des expositions dans ses phases d'organisation et de mise en œuvre ;
- le regard sur les besoins scénographiques et matériels ;
- la présence lors du montage/démontage (constats d'états) ;
- la rédaction de textes pour un catalogue par exposition (ou autre type de publication) ;
- la rédaction du texte principal de l'exposition ;
- la collaboration à la rédaction des notices et des divers éléments de communication (signalétique exposition, communiqué et dossier de presse, etc.) ;
- La transmission d'informations aux médiateurs ;
- la présence lors du vernissage et de certaines manifestations (presse, VIP, une visite tout public).

#### **4/ Le recrutement et la rémunération de professionnels de la scénographie et la réalisation de celle-ci.**

Les missions du scénographe sont les suivantes :

- Écriture à partir du projet de commissariat d'un scénario scénographique détaillant le concept, les différents supports de médiation ainsi que la traduction spatiale de l'exposition.
- Établissement d'un cahier de scénographie en accord avec l'identité des lieux d'exposition : concept, solutions scénographiques, orientations graphiques, plans et coupes, dessins d'esquisse, vues de perspectives, planning prévisionnel avec les différentes étapes de validation et de réalisation.
- Traduction du scénario en phase opérationnelle :
  - o description des éléments scénographiques (aménagements, équipements, mobiliers, mises en espace et traitements graphiques et signalétiques en adéquation avec la charte graphique des équipements accueillant les expositions)
  - o description des éléments muséographiques (audiovisuels et multimédias)
  - o description des manipulations, des supports divers de médiation et les supports graphiques.
  - o plans de fabrication de l'ensemble des éléments scénographiques et muséographiques
  - o plan d'électricité
  - o indications techniques de chaque équipement
  - o planning de réalisation.
- Pilotage et coordination liée à la fabrication et à l'installation de l'exposition (suivi des travaux jusqu'à la levée des réserves et dans les délais impartis).
- Cession des droits de représentation et de reproduction (sur tout support) des prestations réalisées pour la durée de la protection légale des droits d'auteur et sur la totalité du territoire européen.

La fabrication et le montage/démontage des éléments de scénographie (y compris les matériels audiovisuels et multimédias) sont commandés et financés par le Fonds de dotation Bina qui recrute les prestataires pertinents pour les expositions présentées à Labanque et à la Chapelle Saint-Pry.

#### **5/ La participation à l'élaboration de la communication :**

- participer à la définition de la stratégie de communication avec le Copil, les services communication de l'Agglomération et de la ville de Béthune
- porter la parole de l'artiste et du Fonds de dotation Bina lors des événements, dans les relations presse etc..
- fournir des textes et photographies libres de droits (œuvres de Kijno, œuvres des autres artistes, portraits des artistes) pour le catalogue, une sérigraphie et les différents supports de communication
- collaborer à la stratégie de relation presse (fourniture de contacts)

#### **6/ La participation à la rédaction et à la collecte des informations en vue de la contractualisation avec les prêteurs** (collectionneurs et institutions)

#### **7/ La gestion des droits d'auteur et le paiement des rémunérations idoines** (URSSAF, ADAGP, SACD, SACEM, etc.) pour les expositions (à Labanque et à la chapelle Saint-Pry).

Ces engagements sont pris à concurrence de la somme de 160 000 euros.

### **ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DE L'AGGLOMERATION**

#### **1/1 Pour l'exposition à Labanque**

Labanque, équipement culturel de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane, sise 44 Place Georges Clemenceau à Béthune (62400) accueille dans sa programmation l'exposition

« Kijno – Du galet aux étoiles », programme des actions culturelles associées et assure le fonctionnement de l'équipement (accueil du public, médiation, billetterie, fonctionnement général du bâtiment).

Les données techniques relatives au bâtiment sont transmises au Fonds de dotation Bina par la Communauté d'Agglomération : plan détaillé du bâtiment, relevé des superficies des espaces de présentation (sol, murs, espaces spécifiques), contraintes techniques et toutes informations nécessaires à la création d'une scénographie. Le facility report est joint en annexe 1 et l'Agglomération informe que les plans côtés du bâtiment sont disponibles en 3D (Sketchup).

Labanque et l'Agglomération ne disposent pas d'atelier de fabrication : les éléments scénographiques doivent être déjà construits en amont, prêts à être assemblés sur place par le fonds Bina.

S'il y a co-activité à cette période (petits travaux entre deux expositions), le Fonds de dotation Bina en sera informé.

L'Agglomération prendra en charge le coût relatif à l'assurance tous risques des œuvres exposées à Labanque, à partir de la liste détaillée transmise par le fonds Bina.

### **1/2 Pour la Donation située à Noeux-les-Mines**

L'Agglomération s'engage à ouvrir la donation Kijno, dans les mêmes conditions que les deux autres lieux.

### **1/3 Pour l'exposition à la Chapelle Saint Pry**

L'Agglomération s'engage à prendre en charge le recrutement et le financement du médiateur qui accueillera le public (hors scolaires) à l'exception des deux matinées hebdomadaires refacturées à la ville de Béthune.

L'Agglomération s'engage à prendre en charge l'assurance des œuvres présentées à la Chapelle Saint Pry.

### **2/ Accrochage et décrochage des oeuvres**

L'Agglomération réalise l'accrochage et le décrochage des œuvres. Pour ce faire elle engage et rémunère une équipe technique qui intervient avec la régisseuse du service culturel de l'Agglomération à Labanque, la Chapelle Saint Pry et hors les murs.

### **3/ Edition d'un catalogue d'exposition**

Un catalogue serait un support de promotion auprès des partenaires locaux (communes, institutions), de la presse, des offices de tourisme et d'un réseau de partenaires, de relais d'information et de notoriété au plan national (musées, galeries d'art, communes, institutions...).

Un catalogue pourra être réalisé sous réserve de financement par un mécène selon le modèle suivant :

- Titre provisoire : Kijno
- Pagination : entre 60 et 80 pages
- Format fermé : 21,5 x 21,5 cm
- Impression : quadrichromie recto/verso
- Façonnage : broché couverture rigide
- 1000 exemplaires

La Communauté d'Agglomération s'engage à :

- assurer la coordination éditoriale et technique en collaboration avec le Copil
- apporter sa contribution à la promotion de l'ouvrage
- remplir les obligations légales de dépôt des volumes auprès des instances compétentes



La Communauté d'Agglomération procédera à la vente des exemplaires et conservera l'entier bénéfice de celle-ci.

#### **4/ Conception, mise en œuvre et financement de la communication**

Au sein du COPIL est définie en concertation avec le Fonds de Dotation Bina, la ville de Béthune, le commissaire d'exposition, le service communication, l'Office de tourisme une stratégie de communication.

Des actions et documents sont conçues dans la limite du budget alloué :

- Supports imprimés et leur diffusion : tracts, affiches, dossier de presse, invitation, programme, etc.
- Relations presse : conférence de presse, insertions, communiqués, voyage de presse
- Supports numériques : articles, vidéos, interviews, etc. pour les réseaux sociaux, sites de l'Agglomération, de Labanque, site Kijno
- Signalétique urbaine (bâches, autres)
- Objets promotionnels
- Réalisation des photographies pour la valorisation de l'opération (expositions et manifestations)

Tous ces engagements sont pris à concurrence de la somme de 400 000 euros.

#### **5/ Organisation et financement d'une programmation culturelle**

L'Agglomération organise et finance une programmation culturelle sur les sites de l'exposition (Labanque, Chapelle Saint Pry), à la Donation Kijno et dans les communes.

Cette programmation comporte des actions variées (spectacles, ateliers, conférences, résidences d'artistes...) qui entrent en correspondance avec les messages de Kijno.

### **ARTICLE 5 : ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE BETHUNE**

#### **1/ Pour l'exposition à la chapelle Saint Pry**

La chapelle Saint Pry, équipement culturel de la ville de Béthune, sise Rue Saint Pry à Béthune (62400) accueille dans sa programmation l'exposition « Kijno – Du galet aux étoiles ».

Les données techniques relatives au bâtiment sont transmises au Fonds de dotation Bina par la Ville de Béthune : plan détaillé du bâtiment, relevé des superficies des espaces de présentation (sol, murs, espaces spécifiques), contraintes techniques et toutes informations nécessaires à la création d'une scénographie. Le facility report est joint en annexe 2.

La chapelle est mise à disposition après retrait d'une partie des cimaises par les services de la ville. Les retrait de certaines cimaises et l'agencement de la Chapelle sont définis en concertation avec la ville et le commissaire d'exposition.

S'il y a co-activité à cette période (petits travaux entre deux expositions), le Fonds de dotation Bina en sera informé.

#### **2/ Accueil des scolaires**

La ville prend en charge le financement du médiateur dédié aux groupes et aux scolaires qui seront accueillis les jeudis et vendredis matin (dans la limite des deux matinées hebdomadaires soit 6 heures par semaine).

### **3/ Conception, mise en œuvre de la communication**

Au sein du COPIL une stratégie de communication sera définie en concertation avec le Fonds de dotation Bina, la ville de Béthune, le commissaire d'exposition et la Communauté d'Agglomération, le service communication, l'Office de tourisme.

La ville de Béthune s'engage à assurer la promotion de l'exposition au moyen des supports de communication dont elle dispose (supports écrits, site internet, réseaux sociaux etc...).

### **ARTICLE 6 : PLANNING**

Janvier 2024 : début de la campagne de communication : installation de la première partie de l'œuvre de Fred Logez sur la palissade située à côté de Labanque, cérémonie des vœux

5 février 2024 : arrivée des œuvres et des éléments scénographiques

8 au 11 février 2024 : stand Labanque à Lille Art Up consacré à Kijno

Du 13 au 16 février 2024 : placement des œuvres et constats d'états par le commissaire d'exposition

Du 19 février 2024 au 8 mars 2024 : montage des expositions

A partir du 11 mars 2024 : réalisation de photographies des expositions et finalisation des parcours de visite par les médiateurs

22 mars : vernissage

23 mars : ouverture au public

4 août : fin des expositions

Du 5 au 9 août : démontage des expositions

12 août : transport retour des œuvres

### **ARTICLE 7 : CONVENTION CADRE ET AVENANTS**

Cette convention cadre permet aux parties de définir les engagements de chacun tant au niveau budgétaire qu'organisationnel et de lancer les actions nécessaires au montage de l'événement.

Elle pourra être modifiée par voie d'avenants.

Fait à Béthune, le

En autant d'exemplaires originaux que de parties.

**Pour la Communauté d'Agglomération,**

Le Vice-Président

Julien Dagbert

**Pour le Fonds de dotation Bina,**

Le Président

Jean-Jacques Baly

**Pour la ville de Béthune,**

Le Maire

Olivier Gacquerre